

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 29 août à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alleré s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET.

Date de convocation : 23 août 2017

**Présents** : Mmes Régine LACHEVRE, Sandrine ZERCHER, Marie-Odile ROUX

Mrs Jean-François CRETET, Patrick RENAULT, Jean BOURIT, Yves BERTAUX, Frédéric LE ROCH, Thomas MADRANGE, Sylvain AUGERAUD

**Absents excusés** : Steve CHAIGNON, Jérôme PEINTRE, Marion BOURSIER (pouvoir à Régine LACHEVRE), Marie-Noëlle PILLON (pouvoir à Jean BOURIT)

**Absents non excusés** : Aya KOFFI

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	10 jusqu'à 19h puis 12
Votants	12 jusqu'à 19h puis 13

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

---

## **Ordre du Jour** (modifié par l'ajout et le retrait de certaines délibérations avec l'accord du conseil):

- **Délibérations** :
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Présentation de devis :
  - pour l'aménagement du parking Rue du Moulin David
  - pour l'aménagement de la rue des noisettes
  - pour des travaux salle d'activité
  - pour l'achat de mobilier afin d'équiper la nouvelle classe à l'école
  - pour l'installation de Leds sur les ronds-points de la commune
- Nouveaux tarifs centre de Loisirs et cantine, année scolaire 2017-2018
- Conventions d'occupation des salles communales par les associations locales (demande de L'ACCA, du Club des aînés et du Yoga)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier
- CDC Aunis Atlantique : approbation de la Commission locale d'évaluation des charges transférées
- **Questions diverses**

Approbation du dernier Compte Rendu :
---------------------------------------

Le compte rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2017 est adopté par 11 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention - Monsieur Sylvain AUGERAUD ne l'ayant pas reçu.

## 043 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Après avoir entendu le rapport du Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes par 12 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention :

### Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune du Gué d'Alleré décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune du Gué d'Alleré décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 70 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 1.30 % l'an

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, civile, à terme échu
- Frais de dossier : NEANT
- Commission d'engagement : 250 Euros
- Commission de gestion : NEANT
- Commission de non utilisation : 0.50 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

### Article-2

Le Conseil Municipal autorise le Maire Jean-François CRETET, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

### Article-3

Le Conseil Municipal autorise le Maire Jean-François CRETET à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## 044 - Etude de devis pour l'aménagement du parking Rue du Moulin David

Monsieur le Maire expose au conseil les propositions des cabinets GUILLON et GEOCIBLE pour l'aménagement du parking rue du Moulin David :

Devis entreprise GUILLON : 2 868 € TTC

Devis entreprise GéoCible : 1 392 € TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, par 11 voix pour, aucune Voix contre et aucune Abstention,

- Valide la proposition de l'entreprise GéoCible

Pour enduire les vieux murs du parking rue du Moulin David, Le maire présente le devis de Monsieur VERON pour enduire les murs : 1 210 € TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour, aucune Voix contre et aucune Abstention,

- Accepte la proposition de Monsieur VERON

## 045 - Etude de devis pour l'aménagement de la Rue des Noisettes

Monsieur le Maire expose au conseil les propositions des entreprises SETPA et BESSON-MOINARD

Devis SETPA pour 16 387.02 € TTC

Devis BESSON-MOINARD pour 12 045.60 € TTC

Considérant d'une part que l'entreprise SETPA propose 100 m<sup>2</sup> supplémentaires de surface de traitement en bicouche, le maire précise que cette proposition est plus intéressante pour la Commune.

D'autre part, cela permettra d'annuler un autre devis engagé auprès de SETPA pour les travaux à mille écus qui ne peuvent être réalisés dans le délai lié à l'engagement pris auprès de cette entreprise

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour, aucune Voix contre et 1 Abstention,

- Valide la proposition de la SETPA

## 046 - Etude de devis pour l'achat de mobilier pour l'école

Madame ZERCHER fait part au Conseil Municipal des devis qui ont été sollicités auprès de BURO PRO pour le réassort de mobilier et d'équipement pour la cantine et l'école en vue de l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Pour la nouvelle classe le devis est de 1210.54 €

Pour le réassort du mobilier scolaire le devis est de 3194.34 €

Pour le mobilier de cantine le devis est de 938.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 12 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention,

- La dépense globale de 5343.38 €, les crédits étant portés au BP 2017

## 047 - Etude de devis pour l'installation de Leds sur les ronds-points de la Commune

Monsieur Le Maire présente le projet de la Commune d'installer des LEDS sur les deux ronds-points à l'entrée du village en remplacement des candélabres – La consommation sera bien moindre ceci présentant un intérêt incontestable pour la commune et pour l'environnement.

Un dossier sera présenté à la Commission Environnement, Développement Durable et tourisme de la Communauté de Communes Aunis-atlantique pour le cas où ce projet serait éligible au titre des mesures liées au TEPOS (territoire à énergie positive).

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 voix pour, aucune Voix contre et aucune Abstention,

- Accepte les dossiers n° EP 186-1020 et EP 186-1019 pour la somme de 4 806.17 € TTC par rond-point.
- Choisi de régler en 5 annuités
- Accepte de solliciter un aide auprès de la Communauté de Communes Aunis-Atlantique.

## 048 - Etude de devis pour l'aménagement de la salle d'activité

Le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux d'aménagement de la salle d'activité,

Le sol sera posé par l'entreprise GAY quant à la réfection des murs il est proposé qu'elle soit confiée à l'entreprise BESSON pour un montant de 3 639.19 €

Entendu la proposition le Conseil Municipal par 13 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention,

- Donne son accord pour le devis de L'entreprise BESSON

## 049 - Conventions d'occupation des salles communales par les associations locales

Le Maire fait les propositions suivantes au Conseil Municipal :

- **ACCA** : Contrat de location du Local Aire Clovis Bouhier, pour les réunions de l'association – Durée 6 ans, début le 16/06/17 – 300 € / an
- **Association de Yoga** (Président Mr James NENER) : Contrat de location de la salle d'activité, pour les cours de Yoga – Durée : 6 ans début le 01/09/17 – 5 € la séance.

Cours de cuisine par la même association : Contrat de mise à disposition de la cuisine du réfectoire (révocable en cas de nécessité de service ou de raison sanitaire - utilisation à l'exclusion du matériel de cantine) - Occupation durant 3H un samedi matin par mois – 15 € l'atelier.

- **Association des Aînés** : Contrat de location pour la Salle des Associations - Durée : 6 ans, début le 01/09/2017 - Loyer : 300 € par an

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 voix pour, aucune Voix contre et aucune Abstention,

- Accepte les termes des conventions précitées

<p><b>050 - Maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------

M. le maire informe le conseil municipal qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du code rural et de la pêche maritime, indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes au à l'aménagement foncier agricole et forestier décidés par la commission communale d'aménagement foncier.

S'agissant d'un aménagement foncier ordonné pour réparer les dommages causés sur la structure des exploitations agricoles par le contournement routier du bourg du Gué d'Alléré, en application de l'article L.123-24 du code rural et de la pêche maritime, le financement de ces travaux est assuré en totalité par le Département et fera l'objet d'une convention de financement entre la Commune et le Département.

M. le maire communique au conseil l'estimation du coût des travaux, arrêté à la somme de 85 000 € TTC par la Commission Communale d'Aménagement Foncier lors de sa séance du 10 avril 2017, y compris les travaux divers et la maîtrise d'œuvre dont :

- Infrastructures : 12 216 €
- Hydraulique : 17645 €
- Voirie : 31 405 €
- Plantations : 1 500 €

M. le maire propose donc que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux connexes.

Le conseil, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention :

- décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier.
- autorise le maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires.
- Prend note de l'obligation de réaliser ces travaux dans un délai raisonnable après la clôture de l'opération ;

<p><b>051 - CDC Aunis-Atlantique : approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférables</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 05 juillet 2017 afin de mettre en place la révision libre des attributions de compensation prévue par le pacte financier et fiscal de la communauté de Communes Aunis Atlantique. Son rapport est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire du 12 juillet 2017 a émis un avis favorable sur le rapport et sur la répartition de compensation.

Il est proposé au conseil Municipal de se positionner sur le rapport de la CLECT.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, par aucune voix pour, 13 Voix contre et aucune Abstention,

- Désapprouve le rapport de la CLECT

<b>052 - Nouveaux tarifs Cantine et accueil périscolaire pour la rentrée 2017</b>
-----------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire, présente les propositions de tarifs soumis par la Commission scolaire :

Quotient familial	TARIF Périscolaire (Coût de la 1/2 heure)	
	Matin 7h15/8h50	Soir 16h30/19h00
QF0 = (0 à 370)	0€60	
QF1 = (371 à 416)	0€65	
QF2 = (417 à 555)	0€70	
QF 3 = (556 à 850)	0€75	
QF 4 = (851 à 1100)	0€80	
QF 5 = (1101 à 1413)	0€85	
QF 6 = (1413 et au-delà) et Hors CAF	0€95	
Hors CDC	0€90	
	Goûter servi à partir de 16h45	0€60

CANTINE SCOLAIRE	
MATERNELLE	2.90 €
PRIMAIRE	3.40 €
ADULTE	4.10 €

Tarifs mercredi						
Quotient familiale	Matinée avec déjeuner 9h 13h30	Matinée sans déjeuner 9h 12h	Après-midi avec déjeuner et goûter 12h30 17h	Après-midi sans déjeuner (avec goûter) 13h30 17h	Journée complète (repas+goûter) 9h à 17h	Péri'Accueil (coût de la 1/2 heure) 7h15 9h et 17h 19h
QF0 = (0 à 370)	8€40	3€35	9 €	5€05	12€35	0€65
QF1=(371 à 416)	8€85	3€75	9€45	5€45	13€20	0€70
QF2=(417 à 555)	9€30	4€15	9€90	5€85	14€05	0€75

<b>QF3=(556 à 850)</b>	9€75	4€55	10€35	6€25	14€90	0€80
<b>QF4= (851 à 1100)</b>	10€20	4€95	10€80	6€65	15€75	0€85
<b>QF5=(1101 à à 1413)</b>	10€65	5€35	11€25	7€05	16€60	0€90
<b>QF6=(1413 et au-delà) et Hors CAF</b>	11€55	6€15	12€15	7€85	18€30	1 €
<b>Hors CDC</b>	11€10	5€75	11€70	7€45	17€45	0€95

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour, aucune Voix contre et 1 Abstention,

- Accepte les nouveaux tarifs

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Projet de plantation :** Un projet de plantation de haies a été étudié par la Commission environnement en partenariat avec la chambre d'agriculture et la communauté de communes.

Ce projet a été soumis à l'acceptation des propriétaires et locataires des parcelles concernées et n'a pas reçu d'approbation.

La Commune envisage donc de poursuivre ce projet sur une parcelle lui appartenant pour y planter un bosquet sachant que cette nouvelle implantation devra recevoir l'approbation de la Chambre d'Agriculture

**La séance est levée à 20h46**